L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 26 FEVRIER 1886.

BULLETIN ARTISTIQUE.

XI.

A propos de pruneaux—Il y a cheveux blancs et cheveux blancs—LA BELLE HÉLÈNE—LA MASCOTTE—*Judic—Note toute personnelle*—LILI—*Trois types bien distincts—Retour au vaudeville—Une grand'maman comme on en voit peu—Risqué, mais bissé—M. Cooper—M. Mezières*—DIVORÇONS—*Bénéfice de Judic—Trop près de la fin.*

Je ne veux pas médire des pruneaux ; s'ils ont leur inconvénient, ils ont certainement aussi du bon. Mais enfin, bien différents du chocolat Ménier, des vins de haute marque, et de notre espèce humaine—grands ou petits crûs—ils ne se bonifient pas en vieillissant.

Si une ménagère, poussant loin l'ordre et l'économie, les conserve trop longtemps, en compote surtout, elle découvrira un beau matin qu'une végétation inquiétante s'y est mise ; qu'une sorte de chevelure leur a poussé—chevelure blanche, mais pen honorée celle-là.

Mon lecteur s'arrête à ce début ; je le vois qui prend un temps, comme on dit au théâtre. Il se demande ce que les pruneaux viennent faire ici ; ce qu'ils peuvent avoir de commun avec mon titre : Bulletin Artistique.'

Attendez, cher lecteur, qui m'avez invariablement traité avec tant de bienveillance, attendez, et une fois de plus soyez-moi clément.

Non, ce n'est pas dans un insidieux bocal que j'ai l'intention de vous insinuer ; mais vous le savez, tout chemin mène à Rome, et à cette heure, c'est-à-dire après minuit, ce bocal, qui me vient en tête et me donne ce commencement d'article toujours malaisé à trouver, je vous l'assure, ce bocal me conduit benoitement à mon sujet.

Je voulais donc dire que l'opérette est comme les pruneaux : elle ne gagne pas à vieillir. Entendez l'une de celles qui datent de quelque quinze ou vingt ans—ce qui est cependant la jeunesse pour la créature—et vous reconnaîtrez qu'elle devenue burgrave.

C'est là l'impression que me causait, l'autre soir, *La Belle Hélène*, même sous les espèces de Judic. La cascadeuse femme de Ménélas—ce paragon d'une éternelle liguée—a immensément vieilli. Telle que la voilà, elle ne provoquerait plus une guerre de dix ans—pas même des troubles intestins. C'est aussi un pruneau auquel la végétation est venue. Le rancart attend l'œuvre d'Offenbach, tant choyée jadis. *Sic fata.*

Et tenez, *la Mascotte* elle-même, *la Mascotte*, relativement jeune, aura bientôt aussi ce sort, surtout si l'on continue de rendre plus dru le feuillis de charges, souvent fort lourdes, qui étouffe la preste musique d'Audran.

Et pourtant la dernière fois que je l'ai entendue, c'est-à-dire à la Matinée d'hier, c'était Judic qui personnifiait Bettina.

Et là encore sonnait sa note personnelle ; là encore, dans certaines parties du moins, elle nous donnait une interprétation absolument à elle, tout-à-fait aimable, tout-à-fait vraie.

Je ne vous dirai plus de l'y entendre, puisque par malheur, elle ne la chantera plus ici ; cependant je ne puis me défendre d'y consacrer quelques mots.

Vous vous rappelez le duo si complètement réussi du 1er acte, le duo des *glou-glous* et des *bê* ; eh bien là particulièrement s'est montrée l'intelligence artistique de Judic ; là elle a rendu, avec autant de grâce que de vérité, la pensée du compositeur.

Bettina est une franche paysanne, butorde dans ses allures, sans doute, mais qui n'a rien de sensuel. Chez elle c'est l'amour qui éclot, qui éclate, dans toute sa nature, dans toute sa simplicité.

A cette nuance qui est la nuance voulue, cela me semble incontestable, Judic est restée fidèle. D'un bont à l'autre du morceau, elle s'est tenue dans ce qu'il est, c'est-à-dire une idylle. Et l'effet a été beaucoup plus intense que si elle y avait mis de la sensualité.

Je cite encore, au courant de la plume, le duo de la fin : *Un baiser, c'est si douce chose!* Page naïve aussi, qui a tout le parfum des fleurs d'oranger que porte Bettina. Sentiment touchant, pénétrant.

Et c'est grand bonheur qu'elle ait dit ainsi ces pages, car, à part celles-ci, l'interprétation de *La Mascotte* a été fort insuffisante ; si insuffisante que je ne me plaindrai pas des compares, ou plutôt des amputations qui y ont été si cavalièrement faites.

Voilà pour la matinée. Le soir, ah ! c'était tout autre chose, et je plains vraiment ceux qui n'ont point goûté à ce régal.

Ce n'est point à l'heure qu'il est que j'entreprendrai la besogne d'écrire l'analyse de *Lili*. Est-ce bien, d'ailleurs, une pièce qui se puisse raconter ?

Ce que je vous affirme, c'est qu'elle est digne des noms qui la signent : Hennequin et Milland.

Elle a été, jusqu'ici, à la Nlle-Orléans, le triomphe de Judic ; je m'explique qu'elle ait si longtemps monopolisé l'affiche du théâtre des Variétés, à Paris.

Judic y remplit trois rôles, et jamais triple transformation ne fût plus réelle.

Dans ces rôles à tiroir il advient le plus fréquemment que la métamorphose se produit uniquement par le costume, par les grimes. L'enveloppe change, j'en conviens, mais le personnage reste le même, et l'effet est attribuable plus encore aux fournisseurs qu'à l'artiste.

Ici c'est une tout autre aventure. Ce sont trois types divers, très nettement posés ; jamais aucune confusion, jamais de ficelles transparaissant et décevant le spectateur.

Chacune de ces trois figures se profile, bien sienne, se continue, se maintient avec un art extrême. C'est de la composition d'un bout à l'autre ; alerte, endiablée, frappante de ressemblance.

Il est tard, je vous l'ai dit, et c'est vraiment du mauge, car je pourrais vous donner bien des détails à l'endroit de ce brelan de portraits.

Détails si nombreux et si fins, que la salle a bissé presque chacun des refrains de ce vaudeville.

Vaudeville, je ne me trompe pas, car c'est bien à peu près l'ancienne forme, avec ses couplets joyeux, flambants, qui avaient leur prix, et auxquels Sarcey a raison de demander qu'on revienne.

La seule différence que j'y voie, c'est le modernisme de la forme ; c'est le tour nouveau, et l'importance plus grande donnée à la musique ; puisqu'au lieu de recourir aux ponts-neufs d'antan, à la Clé du Caveau, on enchâsse le tout dans une partition spéciale. Celle-ci est d'Hervé.

Judic se montre là d'abord comme la première feuille du printemps : *Bonjour !* dont je vous parlais dans un bulletin précédent ; c'est-à-dire en jeune fille. Elle y paraît aussi sous le masque d'une aïeule. Mais, en vérité, cette aïeule là n'a rien de commun avec le pruneau déjà nommé ; elle se bonifie, ou plutôt—si vous laissez passer le barbarisme—elle se jolifie en vieillissant.

Un ami me disait presque, l'autre soir, le charme, le langage des yeux de l'artiste. Eh bien ! qu'il y revoue donc ! qu'il voie Judic en grand'maman, et, à moins d'être un incorrigible entêté, il confessera que, sous sa couronne de cheveux blancs, elle est plus jolie encore—; que cette neige prête des clartés nouvelles à ses yeux, les fait mieux flamber.

On conçoit aisément que le général-sénateur Pilnchard se rallume à ce flambeau, et proteste contre cette ironie que lui chante, que lui décoche malignement Lili :

Ces regrets sont bien superflus,
Vous avez bien que vous ne pourriez plus.

Oui, oui, les deux vers y sont. Les rigoristes s'en fâcheront peut-être, mais je leur donne mon meilleur billet que tous leurs scrupules se tairont tôt, s'ils entendent Judic dire la chose.

Que d'autres encore, d'ailleurs, se délicatesse fait passer, et qui plus est fait bisser ! car ou les bisse à peu près toutes. Carte forcée.

Et la chanson de la Belle Provençale :

Du pont du Gard à la Durance.

Haute en couleur aussi cette fantaisie-là, mais encore et encore ! redit le public.

Bref, tout le long de ces trois actes, que notre public ne reverra plus, par Judic du moins, l'artiste a été véritablement enchanteresse. Plinchard dit le mot ; il a raison.

L'ouvrage, du reste, a été joué avec un ensemble très louable. C'est jusqu'à ce jour la représentation maîtresse ; tant pis pour ceux qui n'étaient pas là.

Après Judic, il faut nommer M. Cooper. Il a été charmant, aux trois âges de Pilnchard. Chez lui aussi les trois personnages se sont diversifiés, et dans le troisième surtout—le Général — Sénateur—il s'est montré comédien fin, chaud, naturel, distingué. Du talent.

Très amusant également M. Mezières, dans le rôle de l'oncle qu'une assurance de huit cent mille francs mène à être centenaire et qui, tout trébuchant, tout rhumatisant, porte encore des gilets en forme d'as de cœur, fait une raie aux cheveux qu'il n'a plus, et n'en finit pas d'être vivant.

Ce soir, nous serons encore en plein répertoire moderne : ce sera le tour de *Divorçons*, comédie en trois actes de Victorien Sardou et Emile de Najac.

Vous savez le succès que l'ouvrage a obtenu partout ; vous connaissez la valeur des deux auteurs, et pour vous décider à visiter le Grand Opera House, j'estime que je n'ai pas à écrire de phrases pompeuses, quand je vous aurai dit : c'est le bénéfice de JUDIC.

Pour la majorité de notre public elle a été une vraie révélation dans le genre nouveau qu'elle a inauguré ici. Enfin, c'est JUDIC. Que la soirée d'aujourd'hui lui soit donc une éclatante revanche, et la venge de ces abstentions qui, pour la première fois, l'ont fait jouer devant une salle insuffisamment garnie.

On sait que l'engagement de l'éminente artiste finit demain. Demain, après la représentation du soir, elle prendra passage sur un train spécial qui la conduira à New York, où elle reparaîtra mardi prochain, dans *La Grande Duchesse*.

Heureux New Yorkais et malheureux néo-Orléanais ! Je parle de ceux qui l'auront laissée partir sans la voir ! Quel *mea culpâ*.

L. PLACIDE CANONGE.

NÉCROLOGIE.—Hier parents et amis avaient à faire le triste devoir d'accompagner à sa dernière demeure notre excellent ami, M. John S. Tully, mort le 24 février dans sa quarante-quatrième année. Nous n'avons pas besoin de dire à la famille de celui dont la fin est venue si prématurément, que toutes nos sympathies sont avec elle. Elle sait combien nous aimions le chef qu'elle vient de perdre ; elle sait que nos relations avec lui dataient de loin.

Grâce à sa nature sympathique, M. John S. Tully s'était conquis bien des affections ; pour notre part, nous ne lui avons jamais connu un ennemi. Le fond de sa nature était en effet la bienveillance, la bonté. Jamais il n'aurait fait le mal consciemment.

Il se livrait parfois à des boutades, à des plaisanteries sur telle ou telle individualité, car il maniait très finement l'ironie. Néanmoins cette ironie ne dépassait jamais les lèvres ; jamais en lui l'intention n'était méchante.

Homme de cœur, d'un très grand cœur, son esprit était fin, et l'étude lui avait acquis un fort enviable bagage de connaissances, sur les bancs du Collège et à l'Ecole de Droit. Membre du barreau, il se fit remarquer souvent dans les causes qu'il eut à défendre. Souvent aussi appelé à siéger par un juge qui se récusait, il manifesta, dans des jugements habilement motivés, la lucidité, la logique de son esprit.

M. John S. Tully avait épousé Mlle Jeanne Marie Gardanne, qu'il laisse avec cinq enfants. D'un premier mariage avec Mlle de St Germain il avait eu deux fils, qui lui survivent, ainsi que nous tromperons pas.

Il était né dans l'Etat de l'Alabama, près de Selma, en 1842 et résidait en Louisiane depuis 1856.

—La société de Protection Mutuelle des Jardiniers donnera demain, à la salle de la Parfaite Union, un grand bal paré et masqué.

Prix d'entrée $1

Nous remercions le comité d'organisation de l'invitation adressée à l'*Abeille*.

Grand Opera House.

BÉNÉFICE DE JUDIC.

Ce soir pour le bénéfice de JUDIC ; *Divorçons*, comédie en 3 actes, de Victorien Sardou et Emile Najac.

Voir notre Bulletin Artistique de ce jour.

Théâtre de l'Opéra.

Nous n'avons pu assister hier au bénéfice de Mme Alice Reine, l'artiste tant aimée du public ; de ce public dont la sympathie a mille fois raison dans cette circonstance.

Salle comble, pas n'est besoin de le dire ; succès dans *Le Cœur et la Main*, elle est coutumière du fait.

Mais mieux encore—et c'est là surtout ce qui nous fait regretter notre absence forcée : ovation complète, bouquets et fleurs, longue chaîne de cadeaux passés à la charmante bénéficiaire.

Entr'autres, un envoi de fleurs par Judic, avec ces mots délicats : "*La Mascotte à la Mascotte*". On ne saurait mieux dire.

Demain en Matinée : *Le Cœur et la Main*. Le soir, relache.

Dimanche, 115 *rue Pigalle*, comédie en 3 actes et *Le Petit Faust*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Il n'y a pas lieu de s'étonner du brillant succès obtenu durant toute une année, à Londres, au London Court Theatre par la comédie *The Magistrate*. L'œuvre de M. A. W. Pinero n'est certainement pas celle d'un écrivain ordinaire ; on y trouve esprit d'observation et connaissance de la scène. Ce succès obtenu à Londres s'est renouvelé à New York au Daly's Theatre, et voici qu'il reçoit une nouvelle confirmation à la Nouvelle-Orléans. C'est qu'aussi le principal rôle en est confié à un comédien de bonne race, à M. Raymond ; c'est encore que celui-ci a su s'entourer d'une troupe d'ordre, qui compte des artistes comme Kate Forsyth, Joseph E. Whiting, Leonora Bradley, J. B. Everham, Belle Pierson, Lewis Baker, Mamie Floyd, Sidney Drew, Harry Pierson, Frank E. Lamb, Frank Lane, John Vinton, Jora Lant.

THEATRE ST. CHARLES. — Les représentations de Judic nous ont empêché de suivre celles de Mlle Lotta. Nous savons, en revanche, qu'elles ont été régulièrement suivies par un public de plus en plus nombreux, et qu'il y a eu succès entier pour la Nitouche d'outre-Canal.

Ce soir, sixième représentation de *Nitouche*.

THÉATRE FARANTA.—La troupe Mestayer jouera de nouveau ce soir sa populaire comédie intitulée : *Tourists in a Pullman Palace Car*. Un succès partout.

Lundi 1er mars, première représentation de la comédie *Up the spout*.

Le jury des assises fédérales a reconnu, par dix voix contre deux, la Banque de Genève coupable d'infraction à la loi fédérale sur l'émission des billets.

En conséquence, M. Racine, directeur de la Banque de Genève, a été condamné à 200 fr. d'amende, et M. Babel, caissier, à 50 fr. pour infraction à la loi sur l'émission des billets.

Le ministre de la guerre de France a terminé l'étude du projet de loi ayant pour objet l'unification des soldes.

Ce projet, moins exclusif que l'ancien permettra d'accorder, aux sous-officiers rengagés, une solde spéciale, supérieure à la solde actuelle, d'apporter, à l'éducation militaire certaines améliorations ajourné ces, jusqu'à ce jour, faute de crédits, afin de réaliser une économie d'un million sur les dépenses de la guerre.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 26 février 1886.—Beau temps, température stationnaire, vents généralement du nord, temps un peu plus froid.

Température du 25 février 1886.

Thermomètre de H. SCHMITZ, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	56	13¼
Midi	66	19
3 P. M.	67	19½
6 P. M.	68	20

Nlle-Orléans, 25 février 1886, 2 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	57	Nashville, Tenn	53
Augusta, Gie	62	Pittsburg, Pie	52
Savannah, Gie	70	Cairo, Ill	43
Mobile, Ala	63	Davenport, Iowa	12
Montgomery, Ala	66	Dubuque, Iowa	16
Vicksburg, Miss	56	Keokuk, Iowa	19
Galveston, Tex	71	La Crosse, Wis	9
Indianola, Tex	69	St-Louis, Mo	31
Shreveport, La	53	St-Paul, Minn	9
Corsicana, Tex	—	Leavenworth, Kan.	30
Chattanooga, Tenn	60	Omaha, Neb	24
Cincinnati, O	34	Yankton, D. T	18
Louisville, Ky	36	Key West, Fla	77
Memphis, Tenn	52	Nlle-Orléans La	64

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Thomas B. Payne a Mlle Caroline B. Stief.
Giuseppe Pedone à Mlle Domenica Beulnato.

Naissances.

Mme John Gairens, une fille.
Mme Elisa Campos, une fille.
Mme Alfred R. Murphy, une fille.
Mme George W. Millet, un garçon.
Mme Frederick Querens, Jr., une fille.
Mme Armand Marx, une fille.
Mme Louis C. Klein, un garçon.
Mme L. Wirth, une fille.

Décès.

Mme Thomas McCormack, 49 ans, coin Hampson et Washington.
Charles H. Laroque, 19 mois 17 1/2 rue St-Bernard.
Timothy J. Naven, 40 ans, 787 rue St-Claude.
Mlle Maria Anna Famcy, 24 ans, 93 rue Louisa
Charles J. Preiser, 6 mois, 76 rue Indépendance.
E. Machado Cayeiro, 59 ans, coin Montégut et Royale.
Charles Hoffman, 70 ans, 348 rue St-Thomas.
Mme Veuve Christina Copeland, 57 ans, Asile Ste-Anne.
Thomas Egan, 20 mois, 581 rue Tchoupitoulas.
Louis C. Klein, Jr., 3 jours, 402 Conti.
Mary A. Hesler, 1 mois, 361 rue Philip.
Mlle Mary A. Gendity, 29 ans 117 rue Race.
Annie Nanier, 80 ans, Asile de la Sainte Famille, rue St-Bernard.
John S. Tully, 44 ans, 515 rue Dauphine.
Eugénie Cenance, 2 ans, 153 rue Ste-Anne.
Joachim Goetz, 72 ans, coin Ste-Anne et Johnson.

Voyageurs arrivés.

HOTEL ROYAL.

Estill McHenry, J. S. Cabanne, J. S. Cabanne Jr, St. Louis, Mo ; W. H. Grant, Augusta, Gie. Mme M. C. McIlvaer, Mlle Mary Logan, Richmond, Ky ; Jno D. Moore, Washington, D. C. ; L. W. Craig et femme, Saleda, Col. ; David Coey, A. B. Lathrop, A. G. Lithgow, Chicago ; William S. Abbott, Pittsburg, Penn. ; Jos G. Wainwright, San Francisco, Cal. ; H. B. Smith et femme, Hartford City, Ind. ; B. S. Welles, Mlle Welles, R. Welles, N. Y. ; J. A. Lomax et femme, Lafourche ; Mme H. Hooker, Conn. ; C. Dupy, Aspinwall ; A. Rousseau, Jacquet, De la Servette, Lunyt, Paris, France.

Cour de circuit des Etats-Unis—P. G. Gibert vs. Benj. C. Cooley et A. Conand.—Jugement de $839 84 *in solido* avec huit pour cent d'intérêt à partir du 18 octobre 1885.

Le marshal, sur la motion de l'avocat-général, a été requis de conduire en cour, ce matin, John H. Anfilmorte dont la sentence sera alors prononcée ; et de payer aux personnes qui ont déposé dans l'affaire, leur dû.

Cour Civile de District.—Les successions ouvertes hier sont celles de Madelaine Koppler, veuve de Alaye Reibold en seconde noce, John Andrew et Antonio Sancho.

Angelo Sucola actionne la maison Chess Charley & Co., en dommages de $17,275. Le pétitionnaire allègue qu'un moulin à riz qu'il possédait dans la paroisse Plaquemines, à Pointe-à-la-Hache, a été détruit par un incendie à la suite de l'explosion d'un baril d'huile qu'il avait acheté de la maison défenderesse. Celle-ci au lieu de lui envoyer de la "Puroline," ainsi qu'il l'avait demandé, lui a envoyé de la "Gazoline," une huile contenant du pétrole, huile des plus dangereuses en raison de son inflammabilité.

Klein & Zeizmon vs J. J. Ford—Réclamation de $338 55, valeur reçue.

H. Mentrup vs Geo. C. Auer—Réclamation de $600 sur un billet à ordre.

L. J. Barthelemy fait cession de ses biens à ses créanciers. Son actif est de $838 88 ; son passif, de $2397 49. Assemblée des créanciers le 11 mars prochain.

Le testament de St Cyr. Fourcade a été homologué hier ; il est fait sous la date du 20 février 1880. Le défunt y laisse à sa femme tout ce qu'il possède en Amérique et en France.

Les biens laissés par Octave Joseph Forstall sont évalués, d'après un inventaire, à $7073 41. Ceux de la succession de Mme Sophie Jones sont estimés à $1502 ; $1300 en immeubles et $202 en effets mobiliers.

L'actif de H. Oertling, insolvable, est de $23,078 36.

Cour criminelle.—Section A—Juge Roman—Ernest J. Schlesinger, trouvé coupable, le 19 de ce mois, de parjure dans l'affaire des Ford, a été condamné hier à cinq années de travaux forcés. Son défenseur, M. Walker, a annoncé qu'il demandrait à la cour suprême l'infirmation de cette condamnation.

Une indisposition de M. Evans, avocat de Richard Estoup, a nécessité le renvoi de l'affaire de celui-ci.

Section B—Juge Baker—

James L. Wilson, pour un vol au magasin d'épiceries de A. Heiman, a été condamné hier à six mois de réclusion.

Richards Williams s'est rendu coupable du même délit que Wilson, et l'expiera par une détention de trois mois à la prison de paroisse.

En témoignage de respect pour les mémoires de Valle J. Rozier et de John S. Tully, la cour s'est ajournée.

—Vers trois heures de l'après-midi, hier, John Morris, homme de couleur, a reçu un coup de couteau au côté droit d'un nommé Frank Gillet, rue Monroe. A l'hôpital, la blessure de Morris a été déclarée dangereuse. La police est à la recherche de l'auteur de cette brutale agression.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Excitation d'un nouveau genre à la Chambre des Députés.

Paris, 25 fév—Une sensation d'un nouveau genre a eu lieu cette après-midi à la Chambre des Députés. Un individu, placé dans une des galeries, a tiré avec beaucoup d'excitation un revolver, en a dirigé le canon vers les députés et a fait feu deux fois.

Cela fait, il a jeté froidement une lettre du côté de M. Clémenceau.

La police s'empara alors de cet énergumène et l'entraîna horsde la salle.

Quand l'excitation s'apaisa, on trouva une balle aplatie aux pieds du président de la Chambre.

Le prisonnier a déclaré avoir été maltraité par ses supérieurs et poursuivi par les magistrats. C'est alors qu'il s'est décidé à recourir à cet expédient désespéré de créer une sensation à la Chambre des Députés, afin d'appeler l'attention sur ses griefs.

Le prisonnier dit se nommer Horier et avoir été officier dans l'armée française.

Il affirme que la lettre qu'il a lancée dans la direction de M. Clémenceau contient l'offre de révéler au gouvernement les noms de ceux qui ont trahi à Metz.

Le prisonnier déclare dans sa lettre qu'il ne pouvait pas choisir un meilleur moyen pour attirer l'attention sur lui et ce qu'il désirait dire au public. Il a l'intention, écrit-il, lorsqu'il sera jugé, de donner de plus amples informations que celles que possède déjà le peuple français relativement à la reddition de Metz et à la présence d'espions dans l'armée française.

On dit maintenant que le prisonnier se nomme Percenier. Il est sans nul doute atteint d'aliénation mentale. Il a servi dans l'armée française pendant la guerre franco-prusienne.

Rente française.

Paris, 25 fév—La rente de 3 o/o française est cotée à 82 francs 25 centimes.

Banque de France.

Paris, 25 fév—L'état hebdomadaire de la Banque de France indique une augmentation de 15,750,000 francs sur l'or et de 1,832,000 francs sur l'argent.

Le prince Kropotkine et Louise Michel.

Paris, 25 fév—Le prince Kropotkine a prononcé un discours cette après-midi à la salle Levis.

Il a prédit une révolution à la fin du siecle, qui balaierait le gouvernement, les armées permanentes, la religion et tous les abus qui sont des obstacles à la liberté du peuple.

Il a éludé toutes allusions politiques. Son discours a été chaleureusement applaudi.

La séance a été suivi de Louise Michel, qui a prononcé une allocution du même genre.

Le traité de Madagascar.

Paris, 25 fév—Les débats sur le traité Madagascar ont commencé à la Chambre des Députés.

Membres Socialistes de la Chambre des Députés.

Paris, 25 février—Les membres socialistes de la Chambre des Députés ont envoyé conjointement aujourd'hui un télégramme aux ouvriers anglais s'engageant à la Chambre des Communes. Ils proposent un mouvement international conjoint dans l'intérêt des ouvriers.

M. Ferry—M de Freycinet.

Paris, 25 fév—Aujourd'hui, à une assemblée de la gauche unioniste, M. Ferry a dit que tout en n'étant pas satisfait du traité, il en demande la ratification, afin d'éviter une autre guerre.

Il est à peu près certain que le traité sera adopté.

Le premier ministre M. de Freycinet dit que le gouvernement ne peut pas consentir à ajourner le traité. Il faut qu'il soit ou accepté ou rejeté, comme question de fait.

Au lieu de 1,000,000 de francs qu'on a d'abord demandé, les Havas paieront 10,000,000 de francs.

Le traité renferme une garantie au sujet des Sakalovitas.

Le contrôleur français des affaires à l'extérieur de Madagascar, serait virtuellement un protectorat.

Le rejet du traité entraînerait à une autre guerre disperdieuse.

Chambres de Commerce.

Londres, 25 fév—Les Chambres de Commerce associées, qui sont en session depuis trois jours, ont adopté aujourd'hui, par un vote unanime, une résolution qui déclare que si l'on accordait le "Home Rule" à l'Irlande, les conséquences de ce fait seraient désastreux au commerce et de celle-ci et de la Grande Bretagne.

La même résolution a été présentée par la Chambre du Commerce de Dublin et secondée par celle de Glasgow.

Chambre des Communes.

Londres, 25 février—Aujourd'hui, à la Chambre des Communes, M. Hesley, nationaliste, a objecté à une allocation de £1200 pour frapper des médailles devant être distribuées aux volontaires qui ont pris part à la campagne contre Louis Riel.

Il dit que si le Canada a voulu faire la guerre à Riel, il doit payer ces médailles.

MM. W. H. Smith et Lord Randolph Churchill ont attaqué M. Hesley et fait l'éloge des volontaires.

M. Gladstone dit que le rejet de l'allocation proposée créerait probablement une mauvaise impression au Canada.

La somme destinée à ces médailles a été votée par 209 contre 85.

M. Hugh Childers, secrétaire de l'Intérieur, dit qu'il ne peut pas comprendre que lord Churchill ait prononcé de tels discours en Irlande.

M. Sexton, nationaliste, donne avis qu'il présentera une résolution demandant à la Chambre de condamner l'acte du chancelier privé, qui a prononcé des discours en Irlande de nature à susciter une révolution.

Lord Churchill, contre qui la résolution de M. Sexton est dirigée, déclare qu'il demandera qu'une date prochaine soit fixée pour la discussion de celle-ci.

Le "Crofter", bill de M. Trevelyan, a subi sa seconde lecture.

M. Howard Vincent.

Londres, 25 février—On a offert à M. Howard Vincent, de Sheffield, membre du Parlement, le poste de Commissaire en Chef de la Police de la ville de Londres. M. Vincent a déjà rempli les fonctions de Directeur des enquêtes criminelles.

M. Childers.

Londres, 25 février—M. Childers, secrétaire de l'Intérieur, présentera demain, à la Chambre des Communes, un bill pour indemniser les victimes des récentes émeutes à Londres.

Le procès de Burns, Hyndman et autres.

Londres, 25 février — MM. Burns, Hyndman, Champion et William ont fait citer l'ex-commissaire en chef de la police, le Col. Henderson, comme témoin dans leur procès qui sera repris samedi prochain.

Ils espèrent prouver par le témoignage du colonel Henderson que les émeutes de Trafalgar Square sont dues plutôt à l'inefficacité de la police qu'aux discours des orateurs du meeting.

M. W. E. Forester.

Londres, 25 fév—M. W. E. Forester, ex-Secrétaire en chef pour l'Irlande, est très souffrant.

Fin d'une grève.

Londres, 25 fév—Trois mille ouvriers qui s'étaient mis en grève à Llanberis, Galles, ont repris le travail. Ils sont restés 19 semaines oisifs et sont dans une grande misère.

Le procès Dilke.

Londres, 25 fév—Le représentant de la Reine a décidé d'intervenir dans l'affaire Dilke.

L'armistice serbo-bulgare.

Londres, 25 fév—L'armistice serbo-bulgare a été prolongé jusqu'au 10 mars.

Le prince Kropotkine.

Londres, 25 fév—Le prince Kropotkine se rend à Londres, pour coopérer avec les socialistes de cette ville, dans le but de former des centres en divers pays.

Acte de folie.

Vienne, 25 fév—A Mezo, en Hongrie, un maître d'école protestant a tué sa femme et ses enfants, puis s'est suicidé.

Mesures contre les Socialistes.

Vienne, 25 fév—Le comité de la Diète Hongroise a approuvé un bill pour la suppression du socialisme. D'après les clauses du dit bill, on est autorisé à agir sommairement contre tous les socialistes.

Toutes personnes sur lesquelles on trouvera des lettres exprimant des tendances, socialistes ou toutes celles qui préteront des appartements pour des réunions socialistes, seront punies sévèrement.

Les propriétaires de lieux publics qui permettront aux socialistes d'avoir des assemblées dans leurs établissements, seront privés de leurs licences.

L'achat des biens polonais—Monument des frères Grimm.

Berlin, 25 fév—Une proposition a été faite en Gallicie pour organiser mieux tous les abus qui sont des obstacles à la liberté du peuple.

Il a éludé toutes allusions politiques. Son discours a été chaleureusement applaudi.

La séance a été suivi de Louise Michel, qui a prononcé une allocution du même genre.

Le traité de Madagascar.

Paris, 25 fév—Les débats sur le traité Madagascar ont commencé à la Chambre des Députés.

Membres Socialistes de la Chambre des Députés.

Paris, 25 février—Les membres socialistes de la Chambre des Députés ont envoyé conjointement aujourd'hui un télégramme aux ouvriers anglais s'engageant à la Chambre des Communes. Ils proposent un mouvement international conjoint dans l'intérêt des ouvriers.

M. Ferry—M de Freycinet.

Paris, 25 fév—Aujourd'hui, à une assemblée de la gauche unioniste, M. Ferry a dit que tout en n'étant pas satisfait du traité, il en demande la ratification, afin d'éviter une autre guerre.

Il est à peu près certain que le traité sera adopté.

Le premier ministre M. de Freycinet dit que le gouvernement ne peut pas consentir à ajourner le traité. Il faut qu'il soit ou accepté ou rejeté, comme question de fait.

Au lieu de 1,000,000 de francs qu'on a d'abord demandé, les Havas paieront 10,000,000 de francs.

Le traité renferme une garantie au sujet des Sakalovitas.

Le contrôleur français des affaires à l'extérieur de Madagascar, serait virtuellement un protectorat.

Le rejet du traité entraînerait à une autre guerre disperdieuse.

Chambres de Commerce.

Londres, 25 fév—Les Chambres de Commerce associées, qui sont en session depuis trois jours, ont adopté aujourd'hui, par un vote unanime, une résolution qui déclare que si l'on accordait le "Home Rule" à l'Irlande, les conséquences de ce fait seraient désastreux au commerce et de celle-ci et de la Grande Bretagne.

La même résolution a été présentée par la Chambre du Commerce de Dublin et secondée par celle de Glasgow.

Chambre des Communes.

Londres, 25 février—Aujourd'hui, à la Chambre des Communes, M. Hesley, nationaliste, a objecté à une allocation de £1200 pour frapper des médailles devant être distribuées aux volontaires qui ont pris part à la campagne contre Louis Riel.

Il dit que si le Canada a voulu faire la guerre à Riel, il doit payer ces médailles.

MM. W. H. Smith et Lord Randolph Churchill ont attaqué M. Hesley et fait l'éloge des volontaires.

M. Gladstone dit que le rejet de l'allocation proposée créérait probablement une mauvaise impression au Canada.

La somme destinée à ces médailles a été votée par 209 contre 85.

M. Hugh Childers, secrétaire de l'Intérieur, dit qu'il ne peut pas comprendre que lord Churchill ait prononcé de tels discours en Irlande.

M. Sexton, nationaliste, donne avis qu'il présentera une résolution demandant à la Chambre de condamner l'acte du chancelier privé, qui a prononcé des discours en Irlande de nature à susciter une révolution.

Lord Churchill, contre qui la résolution de M. Sexton est dirigée, déclare qu'il demandera qu'une date prochaine soit fixée pour la discussion de celle-ci.

Le "Crofter", bill de M. Trevelyan, a subi sa seconde lecture.

M. Howard Vincent.

Londres, 25 février—On a offert à M. Howard Vincent, de Sheffield, membre du Parlement, le poste de Commissaire en Chef de la Police de la ville de Londres. M. Vincent a déjà rempli les fonctions de Directeur des enquêtes criminelles.

M. Childers.

Londres, 25 février—M. Childers, secrétaire de l'Intérieur, présentera demain, à la Chambre des Communes, un bill pour indemniser les victimes des récentes émeutes à Londres.

Le procès de Burns, Hyndman et autres.

Londres, 25 février — MM. Burns, Hyndman, Champion et William ont fait citer l'ex-commissaire en chef de la police, le Col. Henderson, comme témoin dans leur procès qui sera repris samedi prochain.

Ils espèrent prouver par le témoignage du colonel Henderson que les émeutes de Trafalgar Square sont dues plutôt à l'inefficacité de la police qu'aux discours des orateurs du meeting.

M. W. E. Forester.

Londres, 25 fév—M. W. E. Forester, ex-Secrétaire en chef pour l'Irlande, est très souffrant.

Fin d'une grève.

Londres, 25 fév—Trois mille ouvriers qui s'étaient mis en grève à Llanberis, Galles, ont repris le travail. Ils sont restés 19 semaines oisifs et sont dans une grande misère.

Le procès Dilke.

Londres, 25 fév—Le représentant de la Reine a décidé d'intervenir dans l'affaire Dilke.

L'armistice serbo-bulgare.

Londres, 25 fév—L'armistice serbo-bulgare a été prolongé jusqu'au 10 mars.

Le prince Kropotkine.

Londres, 25 fév—Le prince Kropotkine se rend à Londres, pour coopérer avec les socialistes de cette ville, dans le but de former des centres en divers pays.

Acte de folie.

Vienne, 25 fév—A Mezo, en Hongrie, un maître d'école protestant a tué sa femme et ses enfants, puis s'est suicidé.

L'ABEILLE
DE LA
NOUVELLE-ORLÉANS
JOURNAL QUOTIDIEN,
AVEC UNE
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
ET
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

L'ABEILLE,
Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.
L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.
BUREAUX ET ATELIERS:
73 - CHARTRES - 73.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.